

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 NOVEMBRE 2025

Présents : Claude CLARON, Jérôme LACOSTE-DEBRAY, Catherine PAILLAT, David VINCENT, Marie-Laure GIRAUD-SAUVEUR, Suzanne CHANTRE, Gérard FRENEA, Bastien DOMINIQUE, Romain BOICHON, Carole FAYOLLE, Noël FAURE, Marion BERARD, Marion AMBIS, Philippe GROSSIORD, Patrick GINET

Absents excusés : Claire DORBEC

Absents : Marie-Caroline GARCIN, Véronique GOYON, Nathalie GARNIER, Jean-Marc PALAIS, Frédéric AUBERGER, Eric CHANTRE, Marion TISSOT,

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Suzanne CHANTRE

Heures de début de séance : 19h30

- ⇒ **Désignation d'un secrétaire de séance**
- ⇒ **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**
- ⇒ **Décisions du maire au titre du L. 2122-22 du CGCT**
- ⇒ **Délibérations :**
 - 1. Décision modificative n°4 du budget
- ⇒ **Questions diverses :**
 - 1. Rapport d'activités 2024 de la CCVL
 - 2. Rapport d'activités 2024 du SIDESOL

1. Désignation du secrétaire de séance

Suzanne CHANTRE se propose pour être secrétaire de séance. Elle est désignée secrétaire de séance.

2. Lecture du compte-rendu du conseil municipal précédent, en date du 16 octobre 2025 :

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver le compte-rendu de la séance précédente du 16 octobre 2025.

Le compte-rendu de la séance du 16 octobre 2025 est approuvé comme suit :

Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

3. Décisions du maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT

4. Délibérations

Délibération n°2025-048 : Décision modificative n°4 du budget communal

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire explique que la décision modificative n°2 du budget communal, prise lors du conseil municipal en date du 11 septembre 2025 n'a pas été équilibrée correctement comptablement parlant. Il convient donc aujourd'hui de prendre une décision modificative n°4 pour rectifier cette erreur.

Ainsi, il propose d'inscrire en rectification :

- 7 167.55 € en dépenses d'investissement au 2188 autres immobilisations corporelles
- 7 167.55 € en recettes de fonctionnement au 7482 compensation de la perte de taxes additionnelles sur les droits de mutation

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver cette décision modificative n°4 au budget de l'exercice 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification n°4 du budget de l'exercice, telle que prévue ci-dessus.

Adopté comme suit :

Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

5. Questions diverses

Rapport d'activités 2024 de la CCVL par Daniel MALOSSE : le rapport d'activités est disponible en mairie aux heures d'ouverture.

Echanges principaux :

- Office de tourisme : création d'une SPL pour gérer le tourisme sur un territoire plus vaste. Sur notre territoire, il faut aller chercher le touriste, en créant des produits touristiques.
- Baisse de natalité : certains établissements EAJE ont même du mal à fonctionner sur le territoire. Mais la natalité reste assez forte sur Thurins.
- La fréquentation des piscines n'a pas retrouvé son niveau d'avant Covid même si elle est en légère hausse.
- 2024 a été l'année de la rénovation énergétique de la gendarmerie de Vaugneray, ainsi que l'installation d'un système de géothermie sur le bâtiment de la CCVL, et d'ombrières sur le parking de la piscine. Monsieur le Maire fait un aparté et précise que dans le cadre de l'installation de la gendarmerie à Thurins, le futur chef de brigade a été nommé et que les gendarmes recherchent des logements. La question du financement de la future gendarmerie est importante et l'Etat semble s'interroger sur la pérennisation du système actuel.
- Passage de la REOM à la TEOM : Monsieur le Président explique que cela permet de recouvrer plus efficacement et justement le montant lié aux ordures ménagères, puisque désormais assis sur l'impôt foncier et non plus sur le déclaratif. Cela évite les pertes de redevances liées au turn over important, aux immeubles collectifs, ...). Le coût global de traitement des déchets sur le territoire est d'environ 100 €/an/ habitant alors que c'est 150 € par ailleurs en moyenne en France : cela s'explique par la concentration des habitations et donc peu de déplacements des camions, avec un système d'incinération proche à Gerland avec un coût peu cher (outil vieillissant et amorti et utilisation de la calorie produite par l'incinération par un réseau de chaleur) et enfin par le fait que les habitants du territoire trient plutôt bien et donc il est possible de valoriser des éléments qui sont recyclés.
- Finances : la partie fiscale pure s'amenuise. La CVAE a été remplacée par des points TVA en 2023 : dotation d'Etat figée et donc même si le territoire est dynamique et engrange plus de TVA, il ne bénéficie pas de plus de recettes. Le seul levier restant est la taxe foncière.
- Fonds Péréquation de la TP : baisse pour Thurins de 11 000 € à 4 000 €.
- Catherine PAILLAT : dynamique intéressante autour de la culture, avec notamment le réseau Mediaval et la salle Intervalle. Bel équipement de la salle Intervalle.

Rapport d'activités 2024 du SIDESOL par Philippe GROSSIORD et Romain BOICHON : le rapport d'activités est disponible en mairie aux heures d'ouverture.

Informations diverses :

Pérennisation du surcoût du remboursement des coûts supplémentaires liés à la scolarisation des enfants à partir de 3 ans : une somme de 55 733.38 € par année sera désormais versée au travers de la DGD. Peu de communes ont eu une dotation : le dossier a bien été réalisé, et dans les temps.

Neige : l'élu qui déneigeait l'an dernier ne souhaite plus le faire et l'agent communal qui le faisait est en arrêt maladie. Une solution est trouvée avec un nouvel agent qui déneigera en semaine et un agriculteur les nuits et les week-ends. Il faut déterminer le montant de la rétribution de ce travail.

Diverses dates : Vœux du maire au 4 janvier 2026. 8 décembre avec l'ACT. Installation des décors de Noël : le 27 novembre et/ou le samedi 6 décembre. Fermeture de la médiathèque pendant les vacances de Noël et inauguration de la nouvelle installation de la médiathèque le samedi 17 janvier.

Fin 22h15

Signature du Maire

Claude CLARON

Signature du/des secrétaire(s) de séance

Suzanne CHANTRE